



BULLETIN D'INSCRIPTION

CCI & CAUX MONTIVILLIERS

15 rue des Castors

76290 MONTIVILLIERS

Tel : 02 32 79 50 90 Fax : 02 35 30 53 78

SIRET 501546079000012

NAF 804 C

RAISON SOCIALE :				STATUT:	
ADRESSE :					
CODE POSTAL :		VILLE :			
N° TELEPHONE:			N° TELECOPIE		
CODE NAF :		N° SIRET :		EFFECTIF :	

RESPONSABLE FORMATION :		
PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER :		
Adresse Mail		

FORMATION			
DATE DEBUT		DUREE	
TARIF (HT)	€		

LISTE DES PARTICIPANTS			
Titre	Nom	Prénom	Fonction

FACTURATION ENTREPRISE <input type="checkbox"/>	FACTURATION OPCA <input type="checkbox"/>
<p>Notre budget formation est géré par notre Société :</p> <p><i>La facture est à adresser à :(Etablissement ou Siège Social)</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Notre budget formation est géré par un organisme collecteur (*)</p> <p><i>La facture est à adresser à :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>(*) Il appartient au client de vérifier l'imputabilité et la disponibilité des fonds et de nous faire parvenir le contrat de prestation de services</p>

REPAS (uniquement site de Montivilliers) - Les repas peuvent être pris au restaurant « DI CAPRI »	PRIX : 11.50 €HT
"Prise en charge : par l'entreprise <input type="checkbox"/>	par l'organisme collecteur <input type="checkbox"/>
Pas de repas <input type="checkbox"/>	

BON POUR COMMANDE (cachet & signature) :

DATE :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1. *Vous souhaitez vous inscrire :*

Avant toute inscription vous pouvez contacter l'assistante du stage, dont les coordonnées sont indiquées sur la fiche pédagogique, si vous souhaitez :

- obtenir des renseignements complémentaires sur le déroulement de la session de formation,
- vérifier la disponibilité des places,
- réserver une place sous forme d'option (toute option devra être confirmée suivant les modalités ci-dessous)

2. *Pour confirmer votre inscription* (par courrier ou par télécopie) : vous pouvez utiliser,

- ce bulletin d'inscription
- vos bons de commande
- un courrier à en-tête de votre entreprise

3. *Vous êtes inscrit :* Si votre formation a lieu,

- dans un délai inférieur à un mois vous recevrez directement une convocation
- dans un délai supérieur à un mois vous recevrez un accusé réception de votre commande dans les meilleurs délais et une convocation avant le début du stage.

Pendant votre formation un restaurant inter entreprises est à votre disposition. Le prix du repas n'est pas inclus dans le prix de la formation mais peut être pris en charge dans le cadre du budget formation.

A l'issue du stage une attestation de formation vous sera remise. La facture tenant lieu de convention simplifiée, se rapportant à votre année civile de participation en cours, vous sera adressée avec les relevés de présences. Pour les formations se déroulant sur deux années civiles nous pouvons à votre demande établir une convention bi annuelle, vous laissant le choix de l'imputabilité. La facture vous sera adressée en fin de stage (rappel : la convention doit être conclue avant le 1^{er} mars). Les frais de formation sont payables à réception de la facture (un acompte peut vous être demandé pour certaines formations).

4. *Vous avez un empêchement :* Si vous prévenez,

- au moins quinze jours avant la date du début du stage, nous reporterons dans la mesure du possible votre inscription sur une autre session.
 - moins de quinze jours avant le début du stage, le centre se réserve le droit de vous facturer des frais d'annulation correspondant à 30 % du prix du stage.
- (Tout stage interrompu ou partiellement suivi reste dû dans son intégralité. Des sessions de rattrapage peuvent être prévues en cas d'absences pour les stages inter entreprises « langues »).

5. **CCI & CAUX** se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter le stage si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Nous vous en informons alors dans les délais les plus brefs. Un courrier d'annulation vous sera adressé.

Toutes les formations proposées dans notre catalogue peuvent être réalisées en INTRA

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(applicable aux stagiaires pour des formations d'une durée < à 150h)

HORAIRES :

Les horaires d'ouverture de l'Etablissement sont les suivants :

du lundi au vendredi : de 07h30 à 20h30 (accueil ouvert de 08h00 à 17h00 et 16h15 le vendredi)

le samedi : de 08h00 à 12h00 (selon permanence)

Les horaires particuliers à chaque session de formation sont fournis aux stagiaires.

RESPECT DE L'ETABLISSEMENT

La fréquentation de CCI&CAUX implique le respect des formateurs, du personnel et du matériel. La direction se réserve le droit de refuser l'entrée du Centre à tout stagiaire dont le comportement ou la tenue ne seraient pas corrects.

En cas de détérioration des locaux et/ou du matériel, un remboursement des dommages causés pourra être demandé au stagiaire.

Tout manquement au règlement intérieur et tout comportement préjudiciable au bon déroulement de la formation, fera l'objet d'une sanction selon les modalités décrites ci-après au paragraphe « *Nature des sanctions* »

ABSENCES

Lorsque le stagiaire est salarié en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer l'entreprise en cas d'absence.

FONCTIONNEMENT DU PLANNING ACCUEIL

Chaque formation est inscrite sur un écran de télévision dans le hall. Y figure le numéro de la salle de cours et le libellé du stage.

Pour des raisons d'entretien, l'accès aux autres salles n'est pas autorisé.

HYGIENE ET SECURITE

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

La consommation d'aliments ou de boissons est interdite dans les salles de cours.

La consommation de produits illégaux dans l'enceinte du centre fera l'objet, outre les poursuites judiciaires usuelles, à une exclusion immédiate du stagiaire.

Les consignes d'incendie sont affichées dans les locaux de l'organisme de manière à être connues de tous les stagiaires ; des exercices d'évacuation et essais périodiques seront à réaliser chaque année.

PERTE ET VOLS

L'administration du centre décline toute responsabilité pour les pertes et vols d'objets ainsi que toutes dégradations et vols commis sur les véhicules dans l'enceinte de l'établissement.

NATURE DES SANCTIONS

Tout comportement préjudiciable au centre de formation et considéré comme fautif par le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un avertissement oral avec ou sans exclusion temporaire ou définitive

REPAS

Un espace « cafétéria » est aménagé avec des micro-ondes pour vous accueillir à l'heure du midi. Des distributeurs sont à votre service ; il est également proposé des restaurants de proximité.